

Envoyé en préfecture le 21/01/2021

Reçu en préfecture le 21/01/2021

Affiché le 21 JAN. 2021

ID : 059-215900358-20210121-20210120_D0028-DE

2021/0028

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 15

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA.

Absents ayant donné procuration : Mme DELTOUR à Mme BLANDO.
Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Création de la Commission du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la démission de Monsieur Sébastien BAROCHE, conseiller municipal et membre de cette commission, reçue en mairie en date du 08 janvier 2021 ;

Vu l'absence de Madame Jennifer MALINGRE, suivante de la liste d'opposition du conseiller municipal démissionnaire ;

Considérant qu'il convient d'élire un membre à cette commission et ce pour la durée du mandat,

De plus, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de procéder au scrutin public au vote du membre démissionnaire.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante le candidat souhaitant se présenter pour faire partie de cette commission et rappelle que les membres déjà élus, en date du 16 juillet 2020, sont : Aurélien COQUELET, Jean-Marie CHATELAIN, Jean SEGUIN, Jérémy CHRETIEN, Edith WAUCHER, Virginie CAFFIAU, Delphique CUVILLIER-BOUILLON.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne M. Fabrice RAVIDAT membre de la commission du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.



AVESNELLES, le 21 JAN. 2021

Le Maire,